



MAIRIE DE LAIZ

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 MAI 2017

| | |
|---|---|
| <p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 12 Excusé(e)s : 4 Présents : 8 Votants : 9 Pouvoir : 1</p> | <p>L'an deux mille dix-sept, le 11 mai et à 20 H 30, le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué le 4 mai 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves ZANCANARO, Maire</p> <p>Etaient présents : M. ZANCANARO, Mme SIRI Sylvie, M. DESPLANCHES Fabrice Mme GUYOT Annie, M. BOUCHOUX Gilbert, Mme GAUDEMER Nelly, Mme GAULIN-POIZAT Isabelle, M. SCHAUVING Sébastien,</p> <p>Etaient excusé(e)s : , M. BODIN Jean-Claude, Mme MARECHAL Annie, Mme BERNOLLIN Catherine, M. BLOUZARD Robert</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Annie GUYOT</p> |
|---|---|

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 13 avril 2017

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2017

DELIBERATIONS

PLAN D'ACTION POUR LE LOGEMENT DE PERSONNES DEFAVORISEES. RENOUELEMENT POUR 2017 DE L'ADHESION AVEC PARTICIPATION FINANCIERE AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Le maire rappelle au Conseil municipal que, depuis 1991, la commune adhère à la convention financière relative au fonds de solidarité logement (FSL), créé dans le cadre du plan départemental d'Action pour le logement des personnes défavorisées.

Il fait part du courrier du Conseil Général invitant le conseil municipal à renouveler cette adhésion pour 2017.

Il sollicite l'avis du conseil municipal.

Le conseil municipal

Ouï l'exposé du maire

Et après en avoir délibéré :

DECIDE de renouveler l'adhésion de la commune de Laiz au fonds de solidarité logement pour 2017 à raison de 0.30 euros par habitant.

La dépense sera donc de 0.30 € x 1191 habitants = 357.30 € (trois cent cinquante-sept euros trente centimes) payée à la CAF de l'Ain, qui assure la gestion comptable et financière du FSL, par l'intermédiaire du trésorier municipal au compte 6558 dépenses de fonctionnement.

Demande de subvention. AMENAGEMENT D'UN CHEMIN PIETON SECURISE ET NORMALISE DEPARTEMENTALE 66

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les enfants se rendant à l'école située au centre du village sont obligés de cheminer sur la chaussée de la départementale 66, route dangereuse et

avec de la circulation.

La commune sollicite l'aide de l'état au titre de la DETR pour une aide à l'investissement pour un montant de 6 800.00 € HT.

Monsieur le maire propose le plan de financement suivant :

| DEPENSES | | | RECETTES | | |
|----------------------------------|--------------------|------------|----------------------------------|--------------------|------------|
| INTITULE | MONTANT HT | % | INTITULE | MONTANT HT | % |
| Aménagement chemin piéton | 33 781.00 € | 100 | Autofinancement | 23 963.00 € | 71 |
| | | | Emprunts | 0 | |
| | | | Co-financements de-mandés | 0 | |
| | | | DETR | 6 800.00 € | 20 |
| | | | Conseil départemental | 3 018.00 € | 9 |
| | | | Réserve parlementaire | | |
| TOTAL | 33 781.00 € | 100 | TOTAL | 33 781.00 € | 100 |

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

Après en avoir délibéré

APPROUVE le projet

APPROUVE le plan de financement

SOLLICITE dans le cadre de cette opération une subvention auprès de l'état au titre de la DETR.

DIT que le programme est inscrit au budget

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces concernant ce programme d'investissement.

SUBVENTIONS VERSEES EN 2017

Il est proposé d'attribuer pour un montant total de 200.00 € la subvention suivante :

- Association BC VEYLE : 200.00 €

VU le code des communes

VU le budget primitif 2017 approuvé le 13/04/2017

VU le rapport présenté par le Maire

Considérant les demandes de subventions faites par les associations et leur intérêt pour la vie et le dynamisme local,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE d'accorder une subvention aux organismes cités ci-dessus

DIT que cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget de l'exercice 2017

Demande de subvention de la région.

Réhabilitation thermique de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le mode de chauffage actuel de la salle polyvalente de la commune date de près de 20 ans et est très énergivore.

Afin d'effectuer le remplacement de la chaudière et de renforcer l'isolation thermique, la commune sollicite l'aide de la région dans le cadre plan ruralité pour une aide à l'investissement pour un montant de 28 233.00 € HT.

Monsieur le Maire propose le plan de financement aux membres du conseil municipal

| DEPENSES | | | RECETTES | | |
|---|---------------------|------------|------------------------|--------------------|-----------|
| INTITULE | MONTANT HT | % | INTITULE | MONTANT HT | % |
| Réhabilitation salle des fêtes (voir devis joints) | 141 167.00 € | 100 | Autofinancement | 76 318.00 € | 54 |

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 11 mai 2017

| | | | | | |
|--------------|---------------------|------------|----------------------------------|---------------------|------------|
| | | | Emprunts | 0 | |
| | | | Co-financements de-mandés | 0 | |
| | | | DETR | 14 116.00 € | 10 |
| | | | Conseil départemental | 22 500.00 € | 16 |
| | | | Région | 28 233.00 € | 20 |
| TOTAL | 141 167.00 € | 100 | TOTAL | 141 167.00 € | 100 |

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

Après en avoir délibéré

APPROUVE le projet

APPROUVE le plan de financement

SOLLICITE dans le cadre de cette opération une subvention auprès de la région.

DIT que le programme est inscrit au budget investissement de la commune au programme 134 (réhabilitation thermique salle polyvalente).

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces concernant ce programme d'investissement.

Divers :

Acquisition matériel désherbage :

Avec l'aide du plan de désherbage élaboré par le syndicat de la Veyle vivante, les membres du conseil municipal ont choisi le matériel le plus adéquat à la commune pour un montant total de 29 959.00 € TTC, une demande de subvention a été envoyée à l'agence de l'eau. L'achat du matériel se fera après l'accord de la subvention.

Les nouvelles machines-outils ne pouvant s'adapter sur le tracteur actuel, il convient d'investir dans un nouveau véhicule agricole en faisant reprendre l'ancien.

Eclairage public :

Réfection des boitiers. Horloge programmable au choix : 1 programmation annuelle avec des horaires différents la semaine et le week-end. Dossier à revoir prochainement.

Planning élections 11 et 18 juin 2017 fermeture des bureaux de vote à 18h00.

Fin de séance de 23H00